Le prélèvement automatique SEPA

Le prélèvement automatique SEPA, en deux mots

Le prélèvement automatique SEPA (Single Euro Payments Area) vous permet d'autoriser Aquatycia à encaisser directement vos factures sur votre compte bancaire, à chaque échéance, sans aucune action de votre part. C'est le moyen de paiement le plus simple et le plus sûr pour les clients sous contrat ou facturés régulièrement.

Vous gardez le contrôle : vous êtes prévenu du montant et de la date avant chaque débit, vous pouvez modifier vos coordonnées ou tout arrêter quand vous le souhaitez.

Vos avantages

- ? Plus jamais de retard ni d'oubli : la facture est réglée automatiquement à l'échéance.
- ? Zéro démarche à chaque facture (pas de virement à saisir, pas de chèque à envoyer).
- ? Suivi complet depuis votre espace client (factures, prélèvements à venir).
- ? Sécurité bancaire maximale : vous êtes informé du montant et de la date avant chaque débit.
- ? Pas de pénalités de retard grâce à un paiement toujours à l'heure.

Le mandat : votre autorisation de prélèvement

Pour mettre en place le prélèvement, vous signez une seule fois un mandat SEPA. C'est le document par lequel vous autorisez Aquatycia à prélever vos factures, et votre banque à les débiter. Il porte une référence unique, la RUM (Référence Unique de Mandat), ainsi que notre Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR40ZZZ667135 (AQUATYCIA SAS).

Signer votre mandat en ligne, en 4 étapes

- ? Connectez-vous à votre espace client et ouvrez la page « Mandat de prélèvement SEPA ».
- ? Renseignez vos coordonnées bancaires : le titulaire du compte, votre IBAN et, si demandé, votre BIC. Choisissez le type « récurrent » (paiements répétés) ou « ponctuel ».
- ? Cochez la case de consentement après avoir lu le texte d'autorisation (mentions légales EPC).
- ? Signez électroniquement en cliquant sur le bouton : votre signature est horodatée et associée à votre connexion à des fins de preuve. Un mandat PDF est généré et archivé ; votre RUM s'affiche immédiatement.

Une fois signé, votre mandat est actif et le prélèvement s'appliquera à vos prochaines factures.

La sécurité de vos données bancaires

Votre IBAN est chiffré (AES-256) dès sa saisie et n'est jamais réaffiché en clair : dans votre espace, vous voyez uniquement une version masquée (ex. : FR76 ???? ???? 1234). Seul le titulaire du compte client peut créer ou modifier un mandat ; les comptes délégués ne peuvent pas accéder à vos informations bancaires. La connexion est sécurisée et tous les accès sont tracés.

La pré-notification : vous êtes prévenu avant chaque débit

Avant tout prélèvement, vous recevez une pré-notification. Chez Aquatycia, votre facture mensuelle vaut pré-notification : elle vous informe à l'avance du montant exact qui sera prélevé, de la date de prélèvement et de la référence du mandat (RUM) concernée.

Vous disposez ainsi de plusieurs jours pour vérifier le montant et vous assurer que votre compte est suffisamment approvisionné avant le débit.

Comment se déroule un prélèvement ?

- ? Émission de la facture : elle fait office de pré-notification (montant + date + RUM).
- ? Présentation à votre banque : à la date annoncée, Aquatycia transmet l'instruction de prélèvement.
- ? Débit de votre compte : le montant est prélevé à la date indiquée sur votre facture.
- ? Facture soldée : une fois le prélèvement encaissé, votre facture est automatiquement marquée comme réglée.

Vous n'avez rien à faire : tout est automatique et tracé dans votre espace client.

Vos droits

Modifier vos coordonnées bancaires

Si vous changez de compte ou de banque, contactez-nous à contact@aquatycia.fr ou au 01 77 75 54 00 : nous mettons à jour votre mandat avec votre nouvel IBAN. Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires complètes par e-mail non sécurisé.

Révoquer (arrêter) votre mandat

Vous pouvez révoquer votre mandat à tout moment. Adressez votre demande à contact@aquatycia.fr : le prélèvement automatique sera désactivé et vos factures redeviendront payables par les autres moyens habituels (virement, carte bancaire). Vous pouvez aussi demander à votre banque de bloquer les prélèvements d'un créancier.

Contester un prélèvement

En cas de doute sur un montant ou un prélèvement, contactez d'abord notre service facturation à contact@aquatycia.fr ou au 01 77 75 54 00 : nous étudions votre situation avec vous.

En cas de rejet du prélèvement

Il peut arriver qu'un prélèvement soit rejeté par votre banque (par exemple : provision insuffisante, compte clôturé, ou opposition de votre part). Dans ce cas :

- ? Votre facture reste due et n'est pas considérée comme réglée.

- ? En cas de provision insuffisante, une nouvelle tentative de prélèvement peut être présentée une fois.
- ? Dans les autres cas (compte clôturé, opposition?), nous vous contactons pour régulariser et, si besoin, mettre à jour votre mandat.
- ? Pour éviter tout rejet, veillez à ce que votre compte soit approvisionné à la date indiquée sur votre facture.

En cas de rejet, le plus simple est de nous contacter rapidement pour régler la facture par un autre moyen.

Foire aux questions (FAQ)

Le prélèvement automatique est-il gratuit ?

Oui. La mise en place du mandat et les prélèvements n'entraînent aucun frais supplémentaire de notre part.

Suis-je obligé d'opter pour le prélèvement ?

Non, c'est une facilité que nous vous proposons. Vous pouvez continuer à payer par virement, carte bancaire ou chèque.

Quand serai-je prélevé ?

À la date indiquée sur votre facture mensuelle, qui vaut pré-notification. Vous êtes toujours informé du montant et de la date avant le débit.

Comment connaître le montant qui sera prélevé ?

Le montant figure sur votre facture, qui fait office d'avis de prélèvement (avec la date et la référence du mandat).

Que se passe-t-il si je n'ai pas la provision suffisante le jour du débit ?

Le prélèvement est rejeté par votre banque. Une nouvelle présentation peut avoir lieu, et nous vous contactons pour régulariser. La facture reste due.

Comment changer mon IBAN ?

Contactez-nous à contact@aquatycia.fr ou au 01 77 75 54 00. Nous mettons à jour votre mandat avec vos nouvelles coordonnées.

Comment arrêter le prélèvement ?

Demandez la révocation de votre mandat à contact@aquatycia.fr. Le prélèvement automatique sera immédiatement désactivé.

Qu'est-ce que la RUM ?

La Référence Unique de Mandat identifie votre autorisation de prélèvement. Elle figure sur votre mandat et sur vos avis de prélèvement.

Qu'est-ce que l'ICS ?

L'Identifiant Créancier SEPA identifie Aquatycia comme créancier autorisé : FR40ZZZ667135. Il figure sur votre mandat.

Mes données bancaires sont-elles en sécurité ?

Oui. Votre IBAN est chiffré et n'est jamais réaffiché en clair. Seul le titulaire du compte peut gérer le mandat, et tous les accès sont tracés.

Un délégué de mon compte peut-il signer le mandat à ma place ?

Non. Seul le titulaire du compte client peut créer ou modifier un mandat de prélèvement.

Le prélèvement fonctionne-t-il avec une banque hors de France ?

Oui, le SEPA couvre l'ensemble de la zone SEPA (Union européenne et pays associés), avec un compte libellé en euros.

Que se passe-t-il une fois le prélèvement encaissé ?

Votre facture est automatiquement marquée comme réglée et apparaît comme payée dans votre espace client. Aucune relance ne vous est adressée.

Qui contacter pour toute question ?

Notre service facturation : contact@aquatycia.fr ? 01 77 75 54 00.